

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2023/1222/174 du 18 avril 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société SARL ROVALUX l'exploitation d'une grue auxiliaire sur camion de la marque PALFINGER, du type PK16502, avec le numéro de construction 100090182 sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablisements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal